

CENTRE SOCIAL PROTESTANT – NEUCHÂTEL

Rue des Parcs 11

2000 Neuchâtel

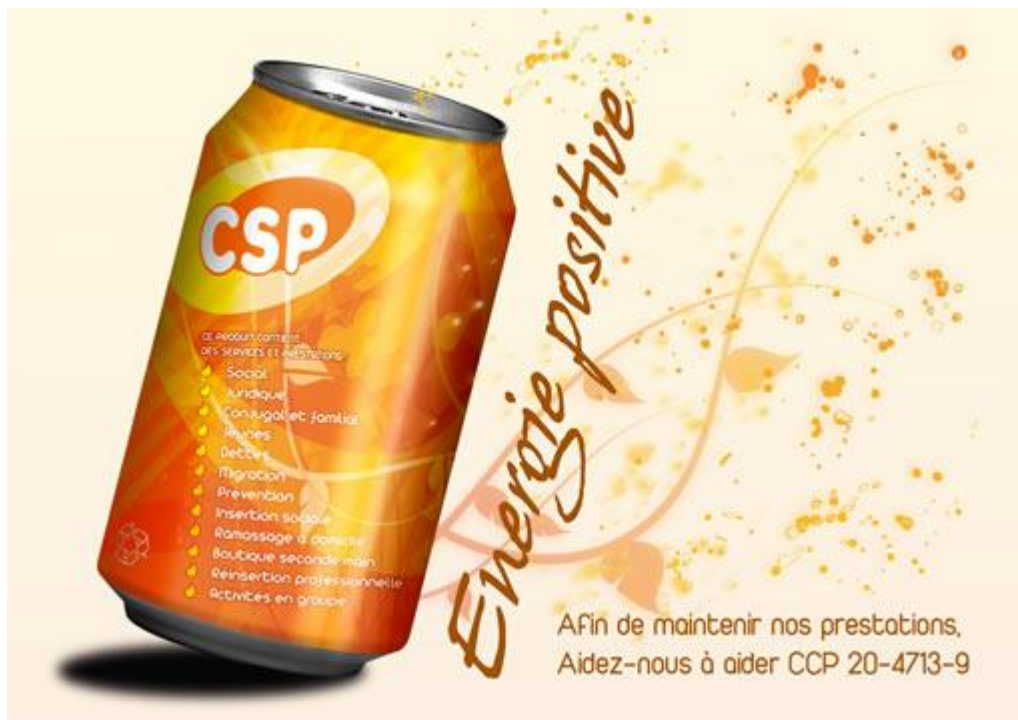
Tél. 032 722 19 60, fax 032 722 19 79

e-mail: csp.neuchatel@ne.ch

www.csp.ch



PORTRAIT DU CSP



JUILLET 2011

INTRODUCTION

Créé en 1964, le CSP reçoit toute personne ou groupe de personnes rencontrant des difficultés sociales, relationnelles, conjugales et juridiques, domiciliées dans le canton de Neuchâtel, sans distinction d'origine ni de confession. Les demandeurs sont en principe majeurs et pas encore à l'AVS.

Comme œuvre d'entraide, le CSP assume également un mandat social à l'égard des réfugiés statutaires au bénéfice des permis B et C.

Il effectue aussi un travail d'accompagnement social et de conseil juridique auprès des requérants d'asile.

Le CSP est à disposition des services publics et privés, associations ou tout autre entité juridiquement constituée ou non, souhaitant des informations, de l'aide ou des conseils relatifs aux différents domaines d'intervention du CSP.

Quelques chiffres en bref:

- *Budget annuel: CHF 2,8 millions*
- *44 employés salariés, pour un total de 28 emplois à plein temps (EPT)*
- *64 bénévoles*
- *3 sites: Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, La Jonchère*

I. LES ACTIVITES DU CSP EN 6 SECTEURS

De par les constats faits sur le terrain par ses collaboratrices et collaborateurs, le CSP a été amené à créer l'ensemble des six secteurs actuels. Ces secteurs sont complémentaires et constituent l'ossature du CSP. C'est à partir d'eux que naissent de nouveaux projets qui doivent au préalable trouver un financement externe.

1. Secteur social polyvalent

Ce secteur assume un rôle de généraliste en matière sociale. Des assistants sociaux écoutent et soutiennent les personnes qui font appel à leurs services. Ils orientent auprès des services spécialisés les personnes dont les problématiques dépassent leurs compétences ou leurs champs d'activités. Le travail concernant les prestations en matière d'assainissement de dettes (gestion des dettes, désendettement, élaboration de budget) a pris de l'ampleur depuis plusieurs années et représente à ce jour plus de 80% des interventions.

PROJETS NOVATEURS ISSUS DE L'EXPERIENCE DU SECTEUR SOCIAL

• **GROUPES "TRAMPOLINO"**

Il s'agit d'actions collectives continues, menées par des groupes de personnes elles-mêmes concernées par les difficultés financières et administratives. Ce soutien mutuel au sein de groupes d'entraide et de solidarité permet de trouver des réponses collectives à des problèmes individuels ou généraux.

A partir de cette pratique, d'autres groupes collectifs se développent pour la gestion de son budget, l'établissement de sa déclaration d'impôts, le changement de sa caisse maladie, etc.

• **ACCUEIL COLLECTIF**

Le CSP a revu entièrement sa manière d'accueillir les nouvelles demandes d'aide faites au secteur social polyvalent. Une petite révolution dans la prise en charge sociale dans le canton. Les personnes sont accueillies en groupe, lors d'une première séance. Cette manière de faire remplace le premier entretien individuel avec un-e assistant-e social-e qui a été offert de tous temps aux nouveaux « clients » du service social. Si cette nouvelle pratique permet de recevoir les nouvelles personnes rapidement, elle montre surtout que les participants d'un groupe ont en général non seulement du plaisir à vivre ce moment, mais qu'ils expriment beaucoup de soulagement à travers ce partage d'idées et de sentiments. Ils sont efficaces dans leur écoute réciproque, et mettent en commun des compétences qui ont du sens pour les autres membres du groupe. L'accueil collectif est synonyme d'autonomie et de solidarité. Les bureaux de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds accueillent chacun 4 à 6 nouvelles demandes toutes les semaines.

• **SEANCE D'INFORMATION SUR LE BUDGET ET LES DETTES**

Notre expérience de longue date dans le domaine du désendettement, nous amène au constat qu'un travail important de prévention devrait être entrepris auprès de la population.

En effet, bon nombre de personnes rencontrent des difficultés de toute nature en raison d'une situation financière personnelle très difficile. Et les répercussions sont nombreuses; atteintes à la santé, absence de motivation au travail, conflits au sein du couple, etc. L'endettement et sa spirale dont il est difficile de se sortir conduisent bien souvent au découragement et à l'épuisement.

De manière à prévenir et réduire ces problèmes, le CSP organise des séances d'information sur la tenue du budget et sur les techniques de bases liées au désendettement. Ces séances sont construites en deux parties.

La première partie traite des différentes rubriques du budget et des démarches à effectuer suite à une diminution ou une hausse de revenus ou de charges. Des échanges d'astuces permettent d'éviter certains gaspillages (électricité, appareils ménagers en veille, etc.).

La deuxième partie de ces séances est consacrée au calcul des minima vitaux selon les normes de l'Office des poursuites, normes sur lesquelles les assistants sociaux se basent lors de l'établissement de plans de désendettement. A partir de là, plusieurs pistes sont évoquées et les personnes sont amenées à comprendre les conditions à réunir pour entreprendre des démarches de désendettement.

- **PREVENTION A L'ENDETTEMENT DES JEUNES :**
« LES FICELLES DU BUDGET »

Constatant une recrudescence d'appels au secours émanant de jeunes adultes déjà gravement endettés, ce programme de prévention à l'endettement se développe depuis 4 ans. Il s'adresse aux jeunes pour les sensibiliser à ce phénomène, leur apprendre à élaborer un budget et leur donner des pistes pour éviter de tomber dans la spirale de l'endettement. Les interventions se font dans les classes secondaires et post-obligatoires, sous forme d'ateliers animés par des travailleurs sociaux du « terrain » qui sont à même de répondre aux demandes des jeunes. Ceux-ci réclament des témoignages, des situations vécues, de vrais chiffres.

1021 jeunes ont bénéficié de ce programme de prévention durant l'année scolaire 2008-2009 et 1060 en 2009-2010.

2. Secteur migration

A. REQUERANTS D'ASILE

Travail juridique, social et d'information auprès des requérants d'asile et des personnes au bénéfice d'une admission provisoire.

Les requérants d'asile représentent probablement la catégorie de résidents en Suisse la plus démunie à tous les niveaux. Aux problèmes d'une procédure d'asile complexe dont ils ne comprennent ni les exigences, ni souvent la langue, se greffent des problèmes sociaux (minimum vital 2 fois inférieur aux autres catégories de personnes résidentes en Suisse), souvent médicaux (traumatismes) et de rejet. Les moyens pour soutenir juridiquement et socialement ces personnes sont très faibles dans le canton et il n'existe pour ainsi dire aucune alternative au travail bicéphale (une collaboratrice sociale et une juriste) proposé par le CSP de Neuchâtel.

→ Ce secteur a acquis une reconnaissance et une écoute de la part des autorités cantonales. Il est capable de se mobiliser pour veiller à ce que l'application de la loi reste dans le domaine de l'humainement acceptable.

B. REFUGIES STATUTAIRES

Sur la base de deux mandats de l'Etat, les assistants sociaux accordent l'aide sociale selon les normes cantonales, aux personnes attribuées au CSP en tant qu'œuvre d'entraide, et contribuent à leur intégration après l'obtention de l'asile.

→ Pour atteindre cet objectif et accompagner au mieux cette population si particulière, les assistants sociaux du CSP ont acquis des compétences et des connaissances particulières (lois spéciales, problématique de la migration, prise en compte des traumatismes de l'exil toujours présents, etc..) dont ne bénéficient pas les assistants sociaux des services sociaux communaux traditionnels.

PROJET NOVATEUR ISSU DE L'EXPERIENCE DU SECTEUR MIGRATION

• **PROGRAMME ECHELLE**

Programme d'intégration professionnelle destiné aux réfugiés recherchant un emploi. Cours et accompagnement individuel/coaching : acquisition de connaissances sur le monde du travail en Suisse ; confrontation au monde du travail et insertion sur le marché du travail ; intégration par la formation. Depuis 2005, les 2/3 des participants ont obtenu un contrat de travail.

3. Secteur juridique

Ce secteur existe depuis le début du CSP. Deux avocates-conseils renseignent sur les droits et obligations des personnes, notamment en matière de droit administratif, droit de la famille, droit des successions, contrats, assurances sociales et privées.

Les avocates-conseils collaborent aussi avec les secteurs social et conjugal. Elles informent également l'ensemble de l'institution sur les modifications législatives importantes.

4. Secteur conseil conjugal et familial

Aide aux couples rencontrant des difficultés relationnelles, affectives et sexuelles ; appui aux conjoints en situation de conflit, de communication difficile, voire de violence ; soutien aux familles en difficulté.

**PROJET NOVATEUR ISSU DE L'EXPERIENCE
DU SECTEUR CONSEIL CONJUGAL**

GROUPES DE PAROLE POUR PERSONNES SEPREES OU DIVORCEES

Ce projet s'adresse aux hommes et aux femmes vivant une séparation ou un divorce déjà effectif, se trouvant au début d'un processus de deuil de la relation qu'ils entretenaient avec leur (ex-)conjoint. Il s'agit d'une démarche d'accompagnement et de soutien mutuels dans le cadre d'un groupe d'entraide animé par des professionnels de la relation conjugale.

5. Secteur insertion la Joliette

La Joliette-CSP accueille en moyenne une quarantaine d'usagers, répartis dans différents secteurs de travail, dans une perspective d'insertion sociale et professionnelle. Au fil du temps, La Joliette est devenue un lieu reconnu, permettant aux personnes traversant une période particulièrement difficile de leur vie de reprendre confiance. Développer une compétence particulière, un savoir-faire; s'engager et respecter sa parole, son contrat; développer son esprit d'initiative, sa capacité à la responsabilité, son autonomie ; croire en soi, devenir créateur de sa vie plutôt que victime : telles sont quelques-unes des caractéristiques de l'insertion sociale prônée par la Joliette.

6. Secteur ramassage et boutiques

Deux camions sillonnent le canton pour récolter des objets divers (meubles, bibelots, livres, vêtements, etc.), encore en bon état. Ces objets sont revendus à très bas prix dans nos trois boutiques situées à Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et La Jonchère, ce qui permet d'offrir aux personnes ayant des budgets modestes d'acquérir de la marchandise à bon marché. En recyclant des objets de seconde main, le CSP défend des valeurs économiques et écologiques.

Les coûts/charges de ce secteur sont actuellement équilibrés. Cependant il existe un marché intéressant dans ce domaine qui doit être développé pour à la fois répondre aux besoins de la population, et dégager des bénéfices permettant de financer une partie de nos prestations sociales. Un accent particulier est ainsi porté à ce secteur dès 2011.

II. ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE

Outre les recherches de fonds et sollicitations de contrat de prestations et de subventions externes, le CSP reçoit une subvention annuelle globale de l'Etat qui traduit sa reconnaissance de l'utilité publique de l'ensemble des prestations du CSP. L'expérience professionnelle acquise depuis 47 ans et l'éthique sociale défendue permettent au CSP d'être aujourd'hui un interlocuteur reconnu et écouté dans le canton et plus particulièrement par les autorités.

La participation financière de l'EREN pour les activités du CSP est passée de CHF 646'300.— en 2009 (sur un budget de CHF 2,84 mio) à CHF 449'715.-- en 2010 (sur un budget de CHF 2,66 mio). Ce financement est compromis pour l'année 2011, suite aux baisses importantes des contributions ecclésiastiques. L'équilibre de l'ensemble des prestations de l'institution est sérieusement menacé.

III. AVENIR

Les perspectives financières difficiles de ces dernières années ont amené le CSP à analyser le bien-fondé de ses prestations :

- Chaque secteur répond à un besoin. La complémentarité entre les différents secteurs du CSP donne une cohérence à son action.
- Supprimer l'un de ses secteurs s'apparenterait à l'enlèvement d'une pièce d'un puzzle patiemment construit et entraînerait une perte d'efficacité dans les autres secteurs.
- Le CSP doit tout mettre en œuvre pour éviter les réductions de ses prestations sociales : c'est maintenant que la population en a le plus besoin.

Un accent particulier doit être mis dans les domaines suivants :

- a) Développer le secteur Ramassage et Boutiques, seul secteur susceptible de dégager des bénéfices.
- b) Intensifier la recherche de fonds au niveau des fondations, clubs services et entreprises.
- c) Accroître le réseau de donateurs privés par une nouvelle stratégie publicitaire.
- d) Poursuivre et améliorer l'information auprès du public et des médias.

Neuchâtel, le 11 juillet 2011

Pierre Borer
Directeur du CSP

* * * * *